

Ecoutez plutôt :

Non ! au champ du combat nous pouvons reparaitre.
On nous a mutilés ; mais le temps a peut-être
Fait croître l'ongle du lion.

Prenez garde ! La France, ou grandit un autre âge,
N'est pas si morte encore qu'elle souffre un outrage !
Les partis, pour un temps, voileront leur drapeau.
Contre une injure ici, tout s'unit, tout se lève,
Tout s'arme, et la Vendée aiguisera son glaive
Sur la pierre de Waterloo.

Non ! Frères, non, Français de cet âge d'attente !
Nous avons tous grandi sur le seuil de la tente.
Condamnés à la paix, algions bannis des cieux,
Sachons du moins, veillant aux gloires paternelles,
Garder de tout affront, jalouses sentinelles !
Les armures de nos aïeux !

(Applaudissements.)

C'est par l'*Ode à la colonne*, que se manifeste pour la première fois l'admiration dont Victor Hugo ne cessera plus d'entourer les jours de gloire de l'épopée napoléonienne ; souvent il les opposera à l'humiliation subie par le pays sous la royauté. Est-il évolution plus désintéressée et plus légitime que celle dont un ardent patriotisme a été le point de départ ?

L'*Ode à la Colonne* valut à Victor Hugo les applaudissements de la presse libérale d'alors, et tout naturellement, les injures de la presse royaliste. Déjà, il semble que se réalise un mot prophétique de son père, devant lequel on parlait de ses premiers vers royaliste : *Laissons faire le temps, disait-il, l'enfant est de l'opinion de la mère, l'homme sera de l'opinion du père.*

En 1829, parut le *Dernier jour d'un condamné*. Vous savez tous que c'est un magnifique plaidoyer en faveur de l'inviolabilité de la vie humaine. Voilà encore, je le dis en passant, une cause que jusqu'à sa mort Victor Hugo n'a pas désertée un seul jour.

Vers la même époque il fit *Marion de Lorme*. Monsieur de Martignac, ministre, vit dans le IV^e acte où Louis XIII était mis en scène, une insulte à la royauté et surtout l'occasion d'une comparaison trop facile avec la situation même de Charles X. La pièce fut interdite. Malgré une longue et courtoise entrevue avec le poète, le roi maintint l'interdiction, mais il lui fit allouer une pension de 4.000 frs. Victor Hugo refusa la pension, et le journal *Le Constitutionnel* écrivait : *La jeunesse n'est pas aussi facile à corrompre que l'espère MM. les Ministres.* (Applaudissements).